

et de gouvernements réunis au sommet de la Francophonie, qui aura lieu à Cotonou, au Bénin, en décembre prochain.

La prévention permet aussi d'empêcher les crimes contre l'humanité. Le Canada est très partisan de la création prochaine d'une cour criminelle internationale, qui empêchera de commettre de tels crimes dans l'avenir et punira leurs auteurs si jamais il s'en produisait. La Plate-forme d'action approuvée récemment à la IV<sup>e</sup> Conférence de l'ONU sur les femmes, tenue à Beijing, donne une nouvelle impulsion dans ce domaine.

L'expérience que nous avons vécue récemment dans l'ancienne Yougoslavie et au Rwanda met en relief les liens qui existent entre la sécurité et les droits de la personne. Les nombreux mécanismes onusiens de défense des droits de la personne produisent une abondance d'information qui pourrait nous aider à repérer et à comprendre les domaines potentiels de conflit. Le Haut Commissaire des Nations Unies aux droits de l'homme a un rôle à jouer pour rehausser les fonctions d'alerte rapide de l'ONU.

L'expérience de l'Opération des Nations Unies pour les droits de l'homme au Rwanda a mis en lumière le besoin d'une coordination plus efficace des missions de l'ONU sur le terrain. Le Canada a commandé des travaux sur la place des droits de la personne dans les opérations sur le terrain et sur les arrangements relatifs aux forces en attente. Ce travail produira des recommandations sur la façon d'intégrer les droits de la personne aux opérations de l'ONU sur le terrain, conformément à l'approche esquissée dans l'Agenda pour la paix.

Une des priorités de la politique étrangère du Canada, et aussi un des meilleurs moyens de renouveler les engagements envers l'ONU, consiste à adopter une démarche cohérente à l'égard de la prévention et de la gestion des urgences complexes. Afin d'éviter les crises, nous devons faire preuve de plus de souplesse, mais aussi prendre des décisions et les mettre en œuvre plus rapidement. À cet égard, le Canada appuie la proposition d'une conférence sur la sécurité, la stabilité et le développement dans la région des Grands Lacs de l'Afrique centrale. Nous réitérons également notre ferme appui au Département des affaires humanitaires de l'ONU.

Un autre grand axe de l'action préventive du Canada est le contrôle des armements et le désarmement, particulièrement en ce qui concerne les armes nucléaires. La décision historique de proroger indéfiniment le Traité de non-prolifération nucléaire ouvre la voie à d'autres progrès notables en matière de désarmement nucléaire. Nous devons maintenant terminer, dès que possible en 1996, les négociations relatives à l'Accord sur l'interdiction complète des essais nucléaires afin qu'il soit signé lors de l'Assemblée générale en septembre prochain. Il n'y